

Google et Yahoo soldent leurs litiges

Google reconnaît ainsi implicitement l'usage d'une partie de la technologie développée à l'origine par Overture et revendiquée en tant que brevet logiciel par Overture en 2002, un an avant le rachat de cette société par Yahoo. Il s'agit d'une technologie logicielle utilisée dans son moteur de recherche permettant d'attacher des modules publicitaires au résultat des recherches effectués par les internautes -une fonction qui a fait l'objet d'un brevet déposé par Overture.

Par ailleurs, les deux concurrents traînaient un contentieux sur un contrat de service datant de 2000. Profitant de son introduction en Bourse, Google s'est mis d'accord avec son concurrent pour lui céder 2,7 millions d'actions, ce qui représente une valeur de 300 millions de dollars sur la base de la cotation publique prévue (entre 108 et 135 dollars). Au total, Google prévoit d'émettre 25,7 millions d'actions. Pour respecter la réglementation, ce montant de dédommagement à Yahoo/Overture sera inscrit comptablement comme une charge et affectera donc le résultat net de Google pour un montant situé entre 260 et 290 millions de dollars sur le trimestre en cours.